

Universités : réflexions à lancer sur le modèle d'allocation et les ressources propres (P. Hetzel)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°343680 - Publié le 07/11/2024 à 18:47

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 08/11/2024 à 08:24



Audition de P. Hetzel au Sénat -



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

La situation budgétaire des universités appelle une réflexion sur « l'évolution du modèle d'allocation de moyens et des critères utilisés pour le faire », et sur les leviers pour augmenter leurs ressources propres, indique [Patrick Hetzel](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), lors de son audition par la commission culture éducation du Sénat, sur le P.L.F. (Projet de loi de finances) 2025, le 06/11/2024.

Il répondait à plusieurs sénateurs l'interpellant à ce sujet, et notamment [Stéphane Piednoir](#) (LR), rapporteur pour avis des crédits enseignement supérieur et vie étudiante, indiquant que « deux tiers des universités présenteront un budget en déficit cette année. On arrive peut-être à un point de non-retour pour un certain nombre d'entre elles ».

Sur les ressources propres, le ministre dit vouloir « lancer une dynamique collective ». Citant comme bon exemple Paris Dauphine, il indique « ne pas chercher à pointer du doigt quelque établissement que ce soit, mais on voit bien qu'il y a différents leviers, autour de France 2030, des fonds européens, des fondations, des accords de coopération qui doivent permettre de faire un certain nombre de choses ».

Le ministre indique vouloir poursuivre le travail lancé par [Sylvie Retailleau](#) sur :

- la régulation du privé lucratif, en estimant que le label est une voie intéressante, mais insuffisante. « Nous n'avons pas aujourd'hui l'outil juridique permettant d'exclure de Parcoursup un certain nombre de formations dont nous pensons que la qualité n'est pas au rendez-vous ;
- la réforme structurelle des bourses sur critères sociaux : « Nous ferons en sorte de retenir les principes prévus, de plus de lisibilité, d'équité et de lisser. Nous sommes en train de regarder ce qu'il, dans l'équation budgétaire, sera possible de faire. »

Un autre papier aborde les sujets R&I (Recherche et innovation) évoqués par le ministre.

Situation budgétaire des universités : exploiter « le champ des possibles » pour augmenter les ressources propres

« L'information qui circule c'est de considérer que deux tiers de nos établissements ont un budget en déficit. Je reste très prudent sur cette question », indique le ministre, en réponse à Stéphane Piednoir. Il évoque le rapport confié à l'IGF (Inspection générale des finances) et l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) sur le modèle économique des universités, attendu début décembre, « qui devrait nous permettre d'objectiver le niveau de ressources des établissements et leurs capacités à mobiliser davantage de ressources propres ».

Pour lui, ce sujet est en effet central dans l'approche de la situation budgétaire des universités. Il cite ainsi l'exemple de Paris Dauphine, « même s'il est atypique, qui mobilise l'ensemble de la boîte à outils permettant de disposer de moyens financiers, et qui l'amène à un ratio de 50 / 50 entre la dotation État et les ressources propres, là où d'autres établissements sont en deçà des 10 % ».

Il n'évoque toutefois pas les frais d'inscriptions, modulés dans cet établissement, contrairement aux autres universités.

« La question qui se pose c'est comment faire en sorte qu'il y ait une dynamique collective autour des ressources propres. Ça n'est pas pour se dédouaner et faire en sorte que l'État n'assume pas ses missions, mais il y a un champ des possibles qui est plus ou moins exploité. Et d'ailleurs, quand vous regardez ces ressources propres, cela peut être aussi du financement public, par exemple autour de l'apprentissage », ajoute-t-il.

« Ne pas lier déficit et difficultés budgétaires »

Il renvoie aussi le sujet « au dialogue assez tendu avec Bercy, qui ne comprend pas pourquoi il faudrait augmenter les dotations des établissements d'ESR alors qu'il y a 1 Md€ de trésorerie disponible. Et c'est là où il doit y avoir un travail assez fin, parce que les situations sont très contrastées d'une université à l'autre ».

« Ce à quoi je m'engage, c'est que nous allons regarder cette question de très près. Mais le fait qu'il puisse y avoir à un instant T, un budget en déficit ne veut pas forcément dire que l'université se trouve en situation de difficulté budgétaire. »

Sur le modèle d'allocation, il souhaite s'appuyer sur les travaux parlementaires, sans préciser lesquels, « pour qu'ils puissent cette fois-ci être opérationnalisés par l'exécutif. Je reviendrai au cours de l'année vers vous pour aborder ces questions ».

Rénovation immobilière : une approche pluriannuelle

Interrogé sur le volet de la rénovation patrimoniale, programme dont les crédits diminuent sur le PLF 2025 de 1,22 %, avec 1,2 Md€ prévus, il indique : « Le besoin est de 7 Md€. Mais il va falloir travailler sur du pluriannuel, ne serait-ce d'ailleurs que parce qu'après, il faut lancer les appels à projets, etc. Et si on lance des AE (Autorisations d'engagement) et, derrière, les chantiers n'avancent pas, ça n'arrange personne. Y compris les collectivités territoriales qui seraient éventuellement aussi amenées à dire : cela bloque des ressources si ça n'avance pas suffisamment. »

Confidentialité des contrats de partenariat : « Un débat légitime »

Questionné sur les modalités de partenariat entre des universités et des entreprises, Patrick Hetzel estime que cela rejoint « le droit des affaires des contrats qui sont parfois soumis à confidentialité ».

« Le vrai débat qui doit avoir lieu et, encore une fois, ce n'est pas le ministre qui va se prononcer sur le sujet, c'est : est-ce qu'un établissement veut contractualiser alors que ce qui sera appliqué c'est le droit des affaires et la confidentialité ? C'est un débat qui est légitime et qu'un établissement peut avoir. Ce n'est pas pour me réfugier derrière l'autonomie, mais on ne peut pas d'un côté dire "on laisse une autonomie stratégique sur ces questions-là" et ensuite dire "voilà une doctrine unique". Mais c'est vrai que c'est une question qui se pose. Et une sorte de débat peut avoir lieu à l'intérieur de l'établissement sur ce que l'on accepte comme contrat. »

Régulation du privé lucratif : engager un travail de nature législative

Interrogé par Stéphane Piednoir sur la dotation aux Eespig, qui n'a pas évolué alors que le nombre d'étudiants a augmenté, Patrick Hetzel répond qu'une « perspective idéale serait de pouvoir à nouveau progressivement réaugmenter ces montants partant du principe que ce sont des établissements qui concourent à l'intérêt général », mais renvoie là aussi au contexte budgétaire global.

Concernant la régulation du privé lucratif, il dit s'inscrire dans la continuité du chantier initié par Sylvie Retailleau, avec la création d'un label : « Nous sommes en train de regarder comment l'affiner. Nous pensons que c'est une bonne voie, mais il faudra qu'on aille plus loin, parce que nous n'avons pas l'outil juridique pour exclure de Parcoursup les formations qui ne répondent pas aux exigences de qualité. Parce qu'ils nous font des recours et, entre la liberté d'entreprendre d'une part et la liberté de l'enseignement, la combinaison des deux fait qu'ils nous imposent de rester dans Parcoursup. »

Selon lui, la direction des affaires juridiques du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) travaille sur le sujet, mais un travail de nature législative est nécessaire. « J'espère que, sur des questions comme celles-là, nous arriverons à trouver des points de convergence, quelles que soient nos sensibilités politiques, parce que je pense que c'est un sujet qui peut être vraiment d'intérêt général. Je suis quelqu'un qui arrive avec une vision souvent libérale, mais là, je considère que l'État doit jouer son rôle de régulation. »

Jurys rectoraux : « la question doit être réglée avant l'ouverture de Parcoursup »

Interrogé sur des problèmes intervenus dans le cadre des jurys rectoraux pour des établissements privés, Patrick Hetzel confirme avoir eu des remontées « dans les jours qui ont suivi ma nomination, et j'ai demandé à ce que cela soit regardé très attentivement d'autant plus que la question doit impérativement être réglée avant l'ouverture de Parcoursup ».

« Je regarderai cela attentivement de telle sorte que la situation puisse être réglée à minima pour les Espig (Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), puisque la situation est très particulière, il y a un contrôle par le Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), donc le volet qualitatif de ce point de vue là est garanti », dit-il.

Formation des enseignants : le travail se poursuit

Au sujet de la réforme de la formation des enseignants, abandonnée avant la démission du Gouvernement après un blocage de Bercy, Patrick Hetzel indique qu'un travail est engagé « du côté de la rue de Grenelle et de la rue Descartes, entre les deux directions générales pour imaginer un certain nombre de scénarios. Pour le moment, aucun arbitrage n'est fait dans la mesure où il faut qu'on travaille sur cette question ».

Parmi les sujets à trancher selon lui : « à quel endroit placer le concours ? Quel statut à partir du moment où ils intègrent ? Ce sont encore des discussions qui aujourd'hui sont très largement en cours et on aura l'occasion de revenir sur cette question ». Il n'évoque pas le sujet qui était au cœur du blocage par Bercy, à savoir la rémunération des élèves fonctionnaires ayant réussi le concours.

Formation dans le secteur de la santé : travailler la lisibilité et les passerelles

Sur la formation médicale, le ministre voit un sujet « majeur », et dit avoir à ce sujet rencontré la conférence des doyens de médecine, et prévu de rencontrer bientôt la conférence des doyens de pharmacie : « il faut revoir le dispositif, parce qu'il y a un certain nombre de problèmes, notamment sur la lisibilité ».

« Ce travail doit se faire en liaison avec le ministère de la santé, autour de la montée en compétence de l'ensemble des professionnels de la santé. Parce que tout ne peut pas être traité par les médecins. On voit bien que, par exemple, dans le secteur infirmier, le fait de développer des pratiques avancées de niveau master permettra de créer ce stade intermédiaire qui peut soulager le système. Parce que former en pratique avancée, c'est deux ans de plus, alors que former un médecin, c'est 10 ans. »

Autre sujet sur la table du ministre, « et je n'ai pas de réponse à ce stade : comment structurer les passerelles pour que celles et ceux en formations d'infirmier ou dans des pratiques de ce type-là puissent aussi rejoindre les cursus en médecine, comme cela se fait dans d'autres pays. Il y a là un enjeu de justice sociale, d'équité et de travail autour du mérite républicain. »

Retour sur sa participation au congrès de l'UNI (Union nationale interuniversitaire)

Quelques jours après sa nomination comme ministre, Patrick Hetzel s'était rendu le 12/10 au congrès national de l'UNI, syndicat étudiant très marqué à droite, afin d'y présenter ses priorités. Interpellé à ce sujet par le sénateur socialiste Yan Chantrel, il indique : « Sans rentrer dans une quelconque polémique, je voudrais rappeler que c'est à travers la loi Jospin que quatre organisations étudiantes sont considérées par la loi comme représentatives. Et jusqu'à nouvel ordre, celle à laquelle je me suis rendu fait partie des organisations rendues représentatives par la loi Jospin.

J'ai reçu toutes les organisations sans exclusive, parce que cela me semble important. Qu'auriez-vous dit si j'avais ostracisé quelque organisation que ce soit ? J'avais annoncé en Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) que le dialogue devait se faire avec toutes les organisations. Le ministre ne sélectionne pas ses interlocuteurs. Et quand il y a une loi aussi honorable que la loi Jospin qui définit des règles, je pense qu'en bon socialiste, vous ne pouvez pas être contre cela. »



Patrick Hetzel

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis septembre 2024

[Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche \(MESR\)](#)

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

1999 - juin 2012

[Université Paris 2 - Panthéon-Assas](#)

Professeur en sciences de gestion

Juin 2012 - septembre 2024

[Assemblée nationale](#)

Député

Octobre 2017 - mars 2024

[EM Strasbourg Business School \(Ecole de management de Strasbourg\)](#)

Président

Août 2008 - mars 2012

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Mai 2007 - août 2008

Cabinet du Premier ministre François Fillon

Conseiller pour l'Education nationale, l'enseignement supérieur et la recherche

Février 2005 - mai 2007

Ministère de l'Education nationale

Recteur de l'Académie de Limoges

2006 - 2006

Commission du Débat national Université/Emploi

Président

1984 - 1985

Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (Afges)

Président

Établissement & diplôme

1993 - 1993

[Université Jean Moulin Lyon 3](#)

Doctorat en sciences de gestion

Fiche n° 7251, créée le 05/11/2014 à 14:11 - Màj le 07/11/2024 à 15:55

